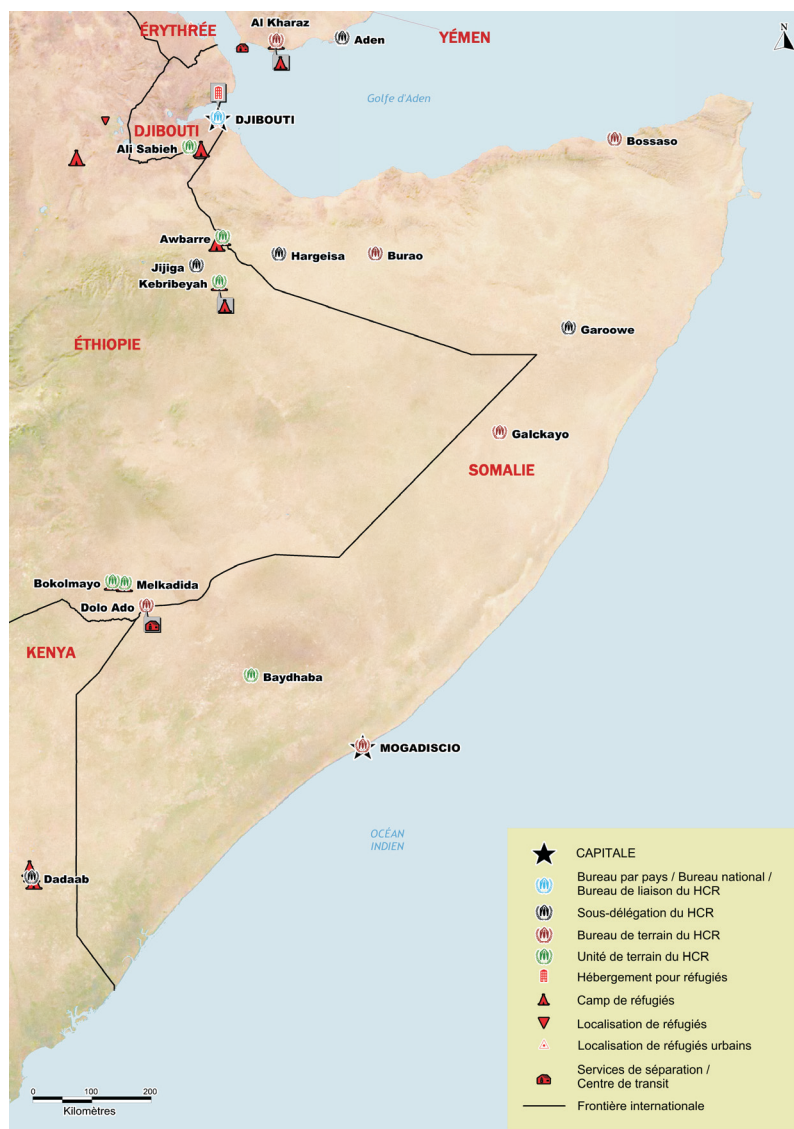


# SOMALIE

## Faits marquants

- Le HCR a rétabli sa présence à Mogadiscio après une absence de deux ans.
- Le Haut Commissariat a distribué 32 000 articles non alimentaires pour répondre aux besoins de 192 000 personnes et 4 000 tentes d'urgence ignifugées pour abriter 24 000 personnes. Quelque 300 abris de transition ont également été élevés pour aider 1 800 personnes.
- Un suivi post-distribution a été assuré à sept reprises.
- Plus de 13 200 déplacés internes, ont bénéficié de projets d'atténuation des problèmes de protection (par le renforcement des moyens d'existence) et ont eu accès à des sources de revenus plus sûres et plus durables.
- Environ 65 pour cent des femmes ont reçu des protections périodiques, y compris au sein de la communauté d'accueil.
- Quelque 250 familles déplacées à Galckayo ont été transférées à Halobokad avec le concours des autorités municipales, d'autres institutions onusiennes et d'ONG, ce qui a amélioré les conditions de vie d'environ 1 500 personnes.
- Une estimation actualisée, fondée sur des images satellite de la population déplacée aux alentours de Mogadiscio, ainsi qu'à Galckayo, Bossaso et Juba Dhexe, a été communiquée au HCR par des organisations humanitaires, ce qui a contribué à une planification et à une coordination plus précises.
- Une maison des « anciens » a été ouverte à Goroowe pour que la communauté d'accueil et la communauté déplacée puissent se rencontrer et résoudre de manière pacifique les plaintes et les incidents.
- Le HCR a construit un centre communautaire au nord de Galckayo pour améliorer les relations entre les déplacés internes et la communauté d'accueil.
- Une conférence téléphonique entre une équipe spéciale chargée des migrations mixtes et des partenaires extérieurs a été organisée régulièrement afin de faciliter la circulation des informations et la mise en place d'une approche régionale face à ce problème.



- À l'initiative du HCR, une analyse des lacunes humanitaires a été menée à bien à Bossaso.
- La Convention de Kampala sur les personnes déplacées a été traduite en somali et soumise à l'examen du Parlement de transition. Le HCR a bon espoir de voir le texte ratifié par la suite.
- Des fonctionnaires du Gouvernement fédéral de transition (GFT) ont été formés au droit humanitaire et aux droits de l'homme.

## Personnes relevant de la compétence du HCR

Type de population	Origine	Total	Nb pers. assistées par le HCR	% femmes	% < 18 ans
<b>Réfugiés</b>	Éthiopie	1 900	1 900	49	50
	Pays divers	60	60	47	45
<b>Demandeurs d'asile</b>	Éthiopie	24 100	24 100	56	-
	Pays divers	60	60	41	37
<b>Déplacés internes</b>	Somalie	1 463 800	290 100	51	58
<b>Réfugiés rapatriés<sup>1</sup></b>	Pays divers	30	20	47	47
<b>Total</b>		<b>1 489 950</b>	<b>316 240</b>		

<sup>1</sup> La ventilation démographique concerne les rapatriés assistés.

## | Environnement opérationnel |

La sécurité demeure précaire dans l'ensemble de la Somalie et en particulier dans la région du centre-sud. Les combats incessants entre le GFT et les groupes d'insurgés ont déplacé des milliers de personnes en 2010. Si les chiffres trimestriels relatifs aux déplacés ont diminué, passant de 179 000 au début de 2010 à 65 000 à la fin de l'année, près de 2 millions de Somaliens avaient toujours besoin d'une aide humanitaire.

La sécheresse a fait augmenter le nombre de personnes qui relèvent de la compétence du HCR. Selon les estimations, au mois de décembre et au cours des premières semaines de l'année 2011, quelque 14 000 personnes ont été déplacées, en particulier dans la région du centre-sud, en raison de la sécheresse et du conflit.

À la fin de l'année, les deux principaux groupes d'insurgés, Al-Shabaab et Hizbul-Islam, ont annoncé qu'ils unissaient leurs forces. Le conflit entre les insurgés et le GFT devrait provoquer d'autres vagues de déplacement. L'accès des organisations humanitaires demeure limité dans la région du sud et du centre en raison des problèmes de sécurité.

Au « Puntland », les autorités locales ont pris des mesures énergiques contre le trafic et la traite des êtres humains dans le golfe d'Aden. Si ces mesures de sécurité plus strictes semblent avoir réduit le nombre de traversées en direction du Yémen, elles ont également entraîné des retours dans la région du centre-sud et l'ouverture de nouvelles voies de trafic passant par Djibouti. La situation est demeurée plus calme au « Somaliland », où le nouveau Gouvernement a montré de l'intérêt pour une coopération sur la problématique des demandeurs d'asile, des réfugiés, des rapatriés et des déplacés internes avec le HCR.

## | Réalisations et impact |

Le HCR entendait créer un environnement favorable à la protection des personnes relevant de sa compétence dans un contexte empoisonné par le conflit incessant. L'Organisation a étudié les moyens de renforcer les droits des réfugiés, des demandeurs d'asile et des déplacés internes. Elle s'est attaché à promouvoir plus énergiquement le respect du principe de non-refoulement au « Puntland » et au « Somaliland ». Le HCR a repris ses activités de détermination du statut de réfugié et de réinstallation au « Puntland » et au « Somaliland ». Des mesures destinées à réduire les flux migratoires mixtes en direction du golfe d'Aden et au-delà ont été mises en place. Grâce au suivi des violations des droits de l'homme et du droit des réfugiés, les parties prenantes ont davantage respecté les principes fondamentaux de protection, au profit des communautés vulnérables et déplacées. Les services essentiels ont été assurés dans de meilleures conditions opérationnelles, après que le HCR ait renforcé le suivi post-distribution. Des interventions pour les moyens d'existence et l'autosuffisance, axées sur les communautés, ont été lancées à l'intention des femmes et d'autres groupes vulnérables. Environ 65 pour cent des femmes et des jeunes filles déplacées ont reçu des protections périodiques. La mise en oeuvre d'activités de production vivrière et d'élevage a aidé à atténuer les effets de la crise alimentaire et les mouvements migratoires mixtes.

## Environnement de protection favorable

- Le HCR a recommandé plus énergiquement de respecter le principe de non-refoulement et de prendre des mesures pour réduire les mouvements migratoires mixtes en direction du golfe d'Aden, tout en renforçant la protection au « Puntland » et au « Somaliland ». Le Haut Commissariat s'est également efforcé de trouver et de mettre en oeuvre des solutions durables pour les réfugiés et les rapatriés, par la promotion de la réinstallation et de l'intégration sur place. Tout au long de l'année, le HCR et ses partenaires se sont employés à redynamiser l'équipe spéciale sur les mouvements migratoires mixtes, en l'aidant à formuler une stratégie et un plan d'action clairs.
- Les pourparlers visant à inciter les autorités du « Somaliland » à reprendre l'enregistrement ont considérablement progressé et ont débouché sur un accord à la fin de 2010. Au « Puntland », en revanche, la situation politique instable et des préoccupations au sujet de l'ordre public ont entravé les efforts visant à créer de meilleures conditions de protection pour les personnes relevant de la compétence du HCR. La Convention de l'UA sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique, dite « Convention de Kampala », a été traduite en somali. Le HCR est intervenu pour que le Parlement de transition la ratifie.
- Le HCR a construit un centre communautaire au nord de Galckayo pour améliorer les relations entre les déplacés internes et la communauté d'accueil. Il a également construit des bureaux pour les fonctionnaires des services de police et d'immigration à Galckayo, afin de suivre le refoulement et l'admission des personnes relevant de sa compétence.

## Procédures de protection équitables

- À Galckayo, les partenaires du dispositif de suivi des mouvements de population et du réseau de surveillance de la protection ont bénéficié d'une aide pour collecter des données sur les mouvements de population et suivre les atteintes aux droits.

## Besoins et services essentiels

- Au « Somaliland » et au « Puntland », le HCR a engagé un dialogue avec des réfugiés sur la suppression progressive d'une indemnité de subsistance mensuelle. Ceux-ci ont été encouragés à participer à des projets axés sur les moyens d'existence, destinés à améliorer leur autosuffisance.
- En Somalie, le HCR a encouragé des activités de renforcement des moyens d'existence pour améliorer les conditions de vie et de sécurité des personnes relevant de sa compétence. Ces activités comprenaient des initiatives destinées à intégrer des individus rapatriés de Djibouti et d'Éthiopie au « Somaliland » et à prévenir leur déplacement ultérieur. Quelque 700 rapatriés ont bénéficié de projets de réintégration qui ont amélioré l'accès à l'eau, à l'élevage, à l'agriculture et à la formation professionnelle.
- De plus, le HCR est intervenu auprès de partenaires de développement tels que la FAO et l'OIT pour que ceux-ci

intègrent progressivement les rapatriés dans leurs programmes. En attendant, plus de 13 000 déplacés internes, dont environ la moitié de femmes, ont bénéficié d'activités axées sur des moyens d'existence alternatifs et de projets destinés à atténuer les problèmes de protection.

- L'Organisation a fourni 29 000 lots d'articles non alimentaires (ANA) à environ 175 000 personnes en 2010. Un suivi post-distribution a été assuré dans sept sites pour déterminer si la fourniture d'ANA était une forme d'aide appropriée, s'il était possible d'envisager d'autres formes d'assistance et s'il y avait eu détournement. En outre, 24 000 personnes ont bénéficié de 4 000 tentes ignifugées et 300 familles ont reçu des logements de transition. Quelque 250 familles déplacées ont bénéficié d'une aide pour déménager de leur plein gré à Galckayo dans le cadre de l'effort interorganisations visant à apporter des solutions durables aux déplacés internes.

### Protection contre la violence et l'exploitation

- Le HCR a suivi les atteintes aux droits de l'homme et persuadé tous les acteurs de se conformer aux principes de protection fondamentaux. Les données et l'analyse procurées par l'instrument de suivi des mouvements de population et le réseau de surveillance de la protection ont mis en évidence des pertes civiles, causées par des actions militaires contre les insurgés.

### Autogestion et participation communautaires

- Les personnes relevant de la compétence du HCR se sont impliquées dans des évaluations participatives, ainsi que dans des activités de mobilisation des communautés, et ont été représentées au sein des structures de gestion et de direction. Elles ont également participé au suivi et à l'évaluation des programmes. L'autogestion et la représentation paritaire hommes-femmes demandent encore à être renforcées.

### Solutions durables

- Faute de possibilités d'intégration sur place et de rapatriement librement consenti, la réinstallation reste la seule solution durable. Il a été difficile d'organiser des entretiens aux fins de réinstallation car les déplacements en Somalie sont limités pour des raisons de sécurité ; cependant, 190 familles ont été réinstallées au cours de l'année.

### Logistique et appui aux opérations

- Un entrepôt pouvant contenir 10 000 lots d'ANA a été conservé à Galckayo.



Le HCR distribue des articles non alimentaires au camp de déplacés internes d'Hala Bokhad, situé à Galckayo.

## | Contraintes |

En raison de la situation financière difficile, un grand nombre de besoins n'ont pu être satisfaits, notamment en ce qui concerne les abris, les ANA et l'appui aux moyens d'existence. Le HCR et les autorités n'ont pu s'entendre sur un cadre régissant la reprise de l'enregistrement au « Somaliland ». Dans un premier temps, les réfugiés n'ont pas accueilli favorablement les projets visant à renforcer leurs moyens d'existence et à supprimer leurs indemnités de subsistance mensuelles, en dépit du dialogue instauré par le HCR et de ses efforts de sensibilisation. Un certain nombre de réfugiés étaient persuadés que leur participation aux activités de renforcement des moyens d'existence nuirait à leurs efforts pour se faire réinstaller ; cependant, des explications au sujet du processus de réinstallation et des effets positifs des projets ont permis d'apaiser la plupart de ces craintes.

L'accès des organisations humanitaires, en particulier dans la région du centre et du sud, a continué à poser un problème majeur. La situation sécuritaire a empêché l'exécution, le suivi et l'évaluation des projets du HCR sur le terrain. L'accès à Mogadiscio et à d'autres secteurs du centre-sud est demeuré très limité ; les déplacements au « Somaliland » et au « Puntland » sont plus aisés mais nécessitent néanmoins des mesures de sécurité spéciales. Le HCR est parvenu à rétablir sa présence à Mogadiscio en septembre mais la mobilité du personnel national est demeurée restreinte. Certains membres du personnel, en poste dans des secteurs contrôlés par les insurgés dans le centre-sud du pays, ont été transférés ailleurs pour des raisons de sécurité.

## | Informations financières |

Les fonds reçus par l'opération n'ont pas permis de prendre en charge tous les besoins recensés. Alors que l'accès des organisations humanitaires était restreint dans plusieurs parties du pays, les exigences en matière de compte rendu et de gestion des risques ont augmenté. Les projets axés sur l'autosuffisance et les moyens d'existence sont ceux qui ont le plus souffert du manque de fonds. Les cibles n'ont pu être atteintes. L'impact de cette situation a été particulièrement sensible sur les populations qui avaient des besoins spécifiques, notamment sur les femmes déplacées. Le manque d'activités destinées à encourager d'autres moyens d'existence a exposé cette catégorie de population à des risques supplémentaires, pendant la collecte du bois de chauffe et l'exécution d'autres tâches. En raison du faible niveau de financement, le personnel chargé de la détermination du statut n'était pas assez nombreux et les demandes en attente se sont accumulées au « Somaliland ». La situation de sous-effectif a également empêché le HCR d'assurer des services de conseil individuels et approfondis.

## | Organisation et mise en œuvre |

Le HCR a rétabli sa présence à Mogadiscio en septembre 2010, après une absence de deux ans.

## | Présence du HCR en 2010 |

□ Nombre de bureaux	<b>6</b>
□ Effectifs totaux	<b>90</b>
Internationaux	19
Nationaux	57
JEA	2
VNU	10
Autres	2

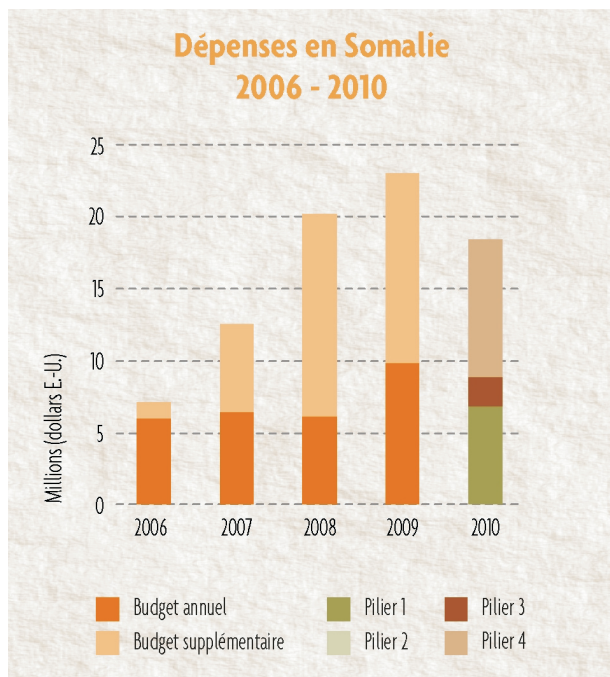
## | Collaboration avec les partenaires |

En 2010, le HCR a travaillé avec 31 partenaires d'exécution et assuré la fonction de chef de file des modules de protection et des abris d'urgence/ANA dans le cadre de l'approche coordonnée d'aide aux déplacés internes somaliens. Il a également participé à la mise en place du Fonds humanitaire commun. À la fin de l'année 2010, le Coordonnateur des secours d'urgence a créé une équipe spéciale, siégeant à Nairobi et chargée d'élaborer une stratégie globale pour remédier à la situation des déplacés internes au « Puntland ». Le HCR a joué le rôle de chef de file au sein de cette équipe, de concert avec le BCAH.

## | Évaluation générale |

En dépit des restrictions d'accès et du manque de sécurité, le HCR a continué à offrir une assistance humanitaire d'urgence aux populations en détresse. Dans la région du centre-sud, le Haut Commissariat a travaillé en étroite coopération avec des ONG nationales et internationales pour acheminer l'aide. En outre, le HCR a rendu compte avec plus d'efficacité de son travail aux donateurs et à la communauté internationale en assurant un suivi après la distribution des ANA.

Le HCR a renforcé les compétences des déplacés internes et amélioré leur accès à des moyens d'existence. Des projets d'atténuation des risques ont été organisés à l'intention de femmes et de jeunes. Le Haut Commissariat a également coordonné les activités d'aide humanitaire sur le terrain, fournissant de précieux instruments de suivi, de planification et d'évaluation. Grâce à ces instruments, d'autres institutions onusiennes et acteurs humanitaires opérant en Somalie ont accès à des informations cruciales sur les déplacements et sur les violations des droits de l'homme ; ces informations jouent un rôle clé dans la planification des interventions et dans l'élaboration d'une réponse coordonnée.



## Partenaires

## Partenaires d'exécution

**Organismes gouvernementaux :** ministère de la Réinstallation/Réhabilitation

**ONG :** Access Aid and Development, Action in Semi-Arid Lands, Agricultural and Rural Development Organization, Aide de l'Église norvégienne, Bay Women Development Network, Center For Development And Child Rights, Comitato Internazionale per lo Sviluppo dei Popoli, Comprehensive Community Based Rehabilitation In Somaliland, Conseil danois pour les réfugiés, Conseil norvégien pour les réfugiés, Gaalkayo Education Center For Peace and Development, Gaalkayo Medical Foundation, Gruppo Per Le Relazioni Transculturali, Hargeisa Voluntary Youth Committee, Hiran Women Action On Advocacy For Peace and Human Rights, Intersom Relief and Development Organization, KAALO Relief and Development, Intersos, Puntland Center for Human Rights and Democracy (PUNCHAD), Relief International, Save the Children Fund UK, Sean Devereux Human Right Organization, Somali Association for Rehabilitation and Development, Somali Human Rights Association, Somali Minority Rights And Aid Forum, Somali Social Development Organisation, Somaliland People's Development Organisation, TAAKULO Community Development Volunteers, Université d'Hargeisa, Veterinary Aid UK, We Are Women Activists (WAWA)

**Autres :** VNU

## Partenaires opérationnels

**Organismes gouvernementaux :** Commission nationale d'aide aux réfugiés ; ministères de l'Intérieur ; de la Réinstallation, de la Réhabilitation et de la Reconstruction ; de la Sécurité du territoire et du Désarmement au Somaliland ; ministères de l'Intérieur ; de la Sécurité et du Désarmement, de la Démobilisation et de la Réintégration ; de la Planification et de la Coopération internationale ; et de l'Information au Puntland

**Autres :** BCAH, CICR, FAO, FNUAP, OIM, ONU-Habitat, OMS, PAM, PNUD, UNICEF

## Budget, revenus et dépenses en Somalie | dollars E.-U.

	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 3 Projets pour la réintégration	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Total
<b>BUDGET FINAL</b>	<b>17 407 488</b>	<b>2 117 000</b>	<b>47 782 485</b>	<b>67 306 973</b>
Revenus issus des contributions <sup>1</sup>	4 044 087	288 900	9 154 656	13 487 642
Autres fonds disponibles	2 736 872	1 825 298	1 787 349	6 349 519
<b>TOTAL DES FONDS DISPONIBLES</b>	<b>6 780 958</b>	<b>2 114 198</b>	<b>10 942 004</b>	<b>19 837 161</b>

## VENTILATION DES DÉPENSES

Environnement de protection favorable				
Instruments régionaux et internationaux	19 889	0	0	19 889
Cadre juridique national	97 974	0	32 682	130 655
Cadre administratif national	19 889	0	35 414	55 303
Politiques de migrations nationales et régionales	50 037	0	45 875	95 911
Prévention du déplacement	0	0	35 536	35 536
Prévention de l'apatridie	19 889	0	0	19 889
Coopération avec les partenaires	19 921	0	612 843	632 764
Attitudes du public à l'égard des personnes prises en charge	48 892	0	37 315	86 207
Accès au territoire	0	0	35 414	35 414
Non-refoulement	55 267	0	32 682	87 949
Protection de l'environnement	0	169 410	0	169 410
<b>Sous-total</b>	<b>331 756</b>	<b>169 410</b>	<b>867 761</b>	<b>1 368 927</b>

	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 3 Projets pour la réintégration	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Total
<i>Procédures de protection équitables</i>				
Conditions d'accueil	36 281	0	111 178	147 459
Enregistrement et établissement de profils	288 777	0	243 176	531 953
Accès aux procédures d'asile	110 145	0	0	110 145
Définitions du réfugié et de l'apatride	32 651	0	0	32 651
Détermination de statut juste et efficace	206 887	0	0	206 887
Regroupement familial	32 651	0	0	32 651
Documents individuels	32 651	0	0	32 651
Documents d'état civil	34 466	0	0	34 466
<b>Sous-total</b>	<b>774 507</b>	<b>0</b>	<b>354 354</b>	<b>1 128 861</b>
<i>Protection contre la violence et l'exploitation</i>				
Impact sur les communautés hôtes	307 240	0	79 692	386 933
Effets du conflit armé	0	0	66 150	66 150
Application de la loi	45 209	0	0	45 209
Système de gestion de la sécurité communautaire	0	0	43 424	43 424
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle	104 782	0	346 241	451 024
Protection des enfants	48 688	0	85 046	133 734
Détention non arbitraire	0	0	118 572	118 572
Accès aux solutions juridiques	65 618	0	40 691	106 309
<b>Sous-total</b>	<b>571 538</b>	<b>0</b>	<b>779 816</b>	<b>1 351 354</b>
<i>Besoins élémentaires et services essentiels</i>				
Abris et autres infrastructures	154 337	72 990	604 206	831 533
Articles ménagers et d'hygiène de base	340 903	415 311	988 104	1 744 318
Soins de santé primaire	420 298	0	0	420 298
VIH et sida	307 327	0	94 843	402 170
Éducation	221 524	0	0	221 524
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	255 169	0	138	255 307
<b>Sous-total</b>	<b>1 699 558</b>	<b>488 300</b>	<b>1 687 290</b>	<b>3 875 149</b>
<i>Autogestion et participation communautaires</i>				
Évaluation participative et mobilisation communautaire	88 661	144 771	141 610	375 043
Autogestion de la communauté et représentation équitable	98 189	0	148 862	247 051
Autosuffisance et moyens d'existence	234 570	455 105	1 023 445	1 713 120
<b>Sous-total</b>	<b>421 420</b>	<b>599 876</b>	<b>1 313 917</b>	<b>2 335 214</b>
<i>Solutions durables</i>				
Retour volontaire	0	141 206	0	141 206
Réinstallation	302 973	0	0	302 973
<b>Sous-total</b>	<b>302 973</b>	<b>141 206</b>	<b>0</b>	<b>444 179</b>
<i>Relations extérieures</i>				
Information	0	0	169	169
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>169</b>	<b>169</b>
<i>Logistique et appui aux opérations</i>				
Chaîne d'approvisionnement et logistique	636 068	242 144	1 201 284	2 079 496
Gestion de programme, coordination et appui	1 062 892	223 039	1 331 014	2 616 946
<b>Sous-total</b>	<b>1 698 961</b>	<b>465 184</b>	<b>2 532 298</b>	<b>4 696 442</b>
Versements aux partenaires d'exécution	980 245	250 221	1 995 216	3 225 681
<b>Total</b>	<b>6 780 958</b>	<b>2 114 198</b>	<b>9 530 820</b>	<b>18 425 977</b>

<sup>1</sup> Les revenus issus des contributions incluent des coûts d'appui indirects prélevés sur les contributions pour les piliers 3 et 4, les budgets supplémentaires et la réserve pour les "Activités nouvelles ou additionnelles - liées au Mandat". Les contributions affectées à tous les piliers sont incluses dans le Pilier 1.